

Pour publication immédiate
Le vendredi 29 juillet 2011

Les ACVM et l'OCRCVM annoncent l'instauration d'un cadre réglementaire pour la liquidité invisible au Canada

Toronto – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) annoncent aujourd'hui qu'ils vont de l'avant avec un projet d'encadrement réglementaire détaillé de l'utilisation de la liquidité invisible sur le marché canadien.

Le nouveau cadre prévoit des mesures réglementaires répondant à l'évolution de la liquidité invisible au Canada, particulièrement l'utilisation croissante des ordres invisibles, c'est-à-dire des ordres saisis sans transparence avant les opérations. Il reconnaît l'importance de l'innovation sur le marché canadien tout en établissant des règles claires destinées à préserver l'intégrité du marché et la formation des cours.

« Ce nouvel encadrement de la liquidité invisible au Canada offre un équilibre entre l'utilité de la liquidité invisible pour les intervenants du secteur et la protection continue des investisseurs individuels, de la formation des cours avant les opérations et de la qualité globale de notre marché », a déclaré Bill Rice, président des ACVM et président-directeur général de l'Alberta Securities Commission.

Le cadre s'inspire d'une série de recommandations formulées par les ACVM et l'OCRCVM dans un [énoncé de position conjoint](#) publié en novembre dernier. L'énoncé de position recommandait qu'une « amélioration significative du cours » soit obligatoire dans certains cas et que, de façon générale, les ordres visibles soient exécutés avant les ordres invisibles dotés d'un cours identique sur un même marché. Le nouveau cadre autorisera également l'OCRCVM à établir un seuil de taille minimale pour les ordres invisibles, comme il était envisagé dans l'énoncé de position. Les ACVM et l'OCRCVM donnent suite à ces recommandations par le biais d'un projet de modification du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* publié en mars 2011, et de modification des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) publié pour une période de consultation de 90 jours.

« Le cadre proposé assurera aux petits ordres exécutés sur les marchés opaques une amélioration significative du cours par rapport à la liquidité offerte sur les marchés transparents », a déclaré Susan Wolburgh Jenah, présidente et chef de la direction de l'OCRCVM. « Par ailleurs, les négociateurs institutionnels cherchant à exécuter des ordres de grande taille pourront toujours gérer les coûts d'impact sur le marché en recourant aux ordres invisibles et aux marchés opaques. »

Le cadre est le fruit d'une vaste consultation menée auprès des participants au marché sur les questions entourant la liquidité invisible au moyen, notamment, d'un document de consultation publié en 2009, d'un forum conjoint des ACVM et de l'OCRCVM tenu au printemps 2010 et de

l'énoncé de position publié en novembre dernier. Le cadre tient compte des commentaires reçus à l'occasion de la consultation.

L'avis conjoint des ACVM et de l'OCRCVM est publié sur les sites des membres des ACVM et celui de l'OCRCVM.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés de titres de capitaux propres et de créance au Canada.

-30-

Renseignements :

Sylvain Théberge
Autorité des marchés financiers
514-940-2176

Carolyn Shaw-Rimington
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-2361

Mark Dickey
Alberta Securities Commission
403-297-4481

Richard Gilhooley
British Columbia Securities Commission
604-899-6713

Ainsley Cunningham
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204-945-4733

Wendy Connors-Beckett
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
506-643-7745

Natalie MacLellan
Nova Scotia Securities Commission
902-424-8586

Jennifer Anderson
Saskatchewan Financial Services
Commission
306-798-4160

Janice Callbeck
PEI Securities Office
Office of the Attorney General
902-368-6288

Doug Connolly
Financial Services Regulation Div.
Terre-Neuve-et-Labrador
709-729-2594

Ken Kilpatrick
Registraire des valeurs mobilières
Yukon
867-667-5466

Donn MacDougall
Bureau des valeurs mobilières
Territoires du Nord-Ouest
867-920-8984

Louis Arki
Bureau des valeurs mobilières
Nunavut
867-975-6587

Lucy Becker
OCRCVM
416-943-5870